

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 016-6051/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV) pour 2019 Approbation d'une convention

MET 19/11389/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence.

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise.

Le territoire Est constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille.

Chiffres Clés 2018 :

- 137 adhérents (100 en 2017) directs représentant 300 entreprises
- 15 membres du CA
- 3 commissions composées de dirigeants d'entreprises

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

- 2 permanents (1 supplémentaire)

Missions :

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la mobilité, l'emploi, le marketing territorial et la recherche de synergies interentreprises.

Résultats 2018 :

- Actions en faveur du réseau inter-entreprises

L'audit réalisé durant l'année pour cibler les besoins des entreprises, a permis de mettre en place les évènements suivants :

- Petits déjeuners
- After-work
- Déjeuner Instant Formation & Recrutement
- Business Snackin' (co-construites avec l'association de zones d'activités Pôle Alpha d'Aubagne)

Création d'une nouvelle commission :

Dans une volonté d'ouverture sur son territoire, LEHV s'est investie particulièrement sur la zone de La Capelette à travers « la Commission Capelette ». L'association a ainsi initié une vraie synergie en fédérant les entreprises présentes pour partager des enjeux communs.

Développement Durable :

LEHV porte le projet d'écologie territoriale, METSIE, qui repose sur une logique d'économie circulaire et de mutualisation, dans laquelle les équipements, compétences ou services peuvent être partagés, revalorisés, voire utilisés en boucle par les entreprises du territoire.

- Actions en faveur de la mobilité

Un Plan de déplacement Inter-Entreprises PDIE est en cours de réalisation pour le territoire Est.

A cet effet, en 2018, la DGA Mobilité a accordé une subvention de 20 000 € (délibérée le 18/05/2018).

L'association a obtenu le 2^e prix « Solu-mob » appel à projets lancé par la Métropole.

Cette subvention de 94 750 € va contribuer à :

- La création d'une plateforme de co-voiturage
- La mise en place de navettes desservant les entreprises du territoire
- La création d'évènements incitant les salariés à ne pas utiliser leurs voitures ou encore la mise à disposition de modes de transports alternatifs à la voiture (comme le vélo).

- Actions en faveur de l'emploi

Concernant la thématique de l'emploi, l'association a participé activement aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10 et la Mairie du 11/12. Ainsi qu'au forum emploi Vallée de l'Huveaune, rendez-vous incontournable du territoire (61 entreprises, 800 offres et 1100 demandeurs d'emplois).

Cette année encore le dispositif Master Class a permis le recrutement ciblé dans la filière industrie de 11 personnes sur 12 candidats. Les industriels de la zone (Heineken, Arkema ...) se sont coordonnés et mobilisés pour répondre aux besoins de ce secteur.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

L'ensemble de ces actions ont contribué à augmenter de + 37% leur nombre d'adhérents en 2018.

Programme d'actions 2019 :

L'association LEHV a recruté un deuxième permanent par l'intermédiaire du dispositif Ardan, afin de renforcer l'animation et la promotion du réseau.

Le programme d'animations impulsé par la nouvelle équipe aura pour vertu de dynamiser le territoire en multipliant :

- les rencontres entre les entreprises
- d'impliquer leurs adhérents
- d'attirer de nouvelles entreprises (objectifs : +40 adhésions supplémentaires pour 2019).

Au total 50 événements sont programmés sur 2019 :

- 10 Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.
- 2 Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- 25 rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « Commission Industrie », « Commission Commerce » « Commission Santé » et « Commission Capelette ».
- 10 After-Work et Petit-Déj'.
- 2 événements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 événement VIP, le « Club Partenaires » un événement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- 1 événement sportif : course pédestre la Nocturne « Lions Club Marseille Doyen » .

Actions en faveur de l'emploi

Outre son implication aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10, la Mairie du 11/12 et au forum « Vallée de l'huveaune », l'association souhaite mettre en place un dispositif qui permettrait de déposer des CV sur leur site internet. Le but est de simplifier le recrutement des entreprises adhérentes et de dynamiser l'emploi sur le territoire.

Marketing territorial

L'association envisage de se doter :

- d'un nouveau site internet (www.lehv.fr)
- d'une revue économique (biannuelle) : visibilité sur les projets de l'association, découvrir/s'inscrire aux événements et de promouvoir les adhérents et partenaires

Actions en faveur de la mobilité

Déploiement du plan de déplacements inter-entreprises de la Vallée de l'Huveaune.

Le budget prévisionnel 2019 de l'association de 86 000 euros est en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2018.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2019, en apportant une subvention à hauteur de 20 000 euros pour le Développement Economique et 10 000 euros pour la Mobilité à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 18 juin 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20.000 euros pour le développement économique et de 10.000 euros pour la mobilité au titre de l'année 2019 à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée décomposée.

Article 2 :

Est approuvée la convention avec l'association les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019

- à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » Fonction 61 – Sous-Politique B320.

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Budget annexe Transports – Chapitre 011 - nature 6574. Sous-politique A710.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY